CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E51502** **VALABLE JUSQU'AU** **05/09/2027**

ÉDITÉ LE 29/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/11/1988

Raison sociale : ANTARES

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 27/06/2026

Capital : 7 622

33 RUE DE PARIS
06000 NICE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC Nice

Siret : 348 592 379 00047

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 9129195-01

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN A20620.021420824

Assurance Responsabilité Civile :
GAN A20620.021420824

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 04 93 54 23 20 **Fax :** 04 93 54 19 09

Portable : 06 72 00 89 35

Responsabilité légale :
DUPHIL THIERRY PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : tdelta01@gmail.com

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 346 367 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6112	Peinture et ravalement (Technicité confirmée)	6	04/06/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

29/06/2026 11:22

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.